

PROCÈS VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 6 SEPTEMBRE 2016

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 6 septembre 2016 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les Conseillers, Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette, Roger Heath, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Martin Saindon.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par le Maire Martin Saindon.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-09-06/137

Il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

4.0 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

4.1.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 AOÛT 2016

2016-09-06/138

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la session régulière du 8 août 2016 tel que distribué.

4.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

4.2.1 ENSEIGNE POUR L'ENTRÉE DU VILLAGE

Considérant que trois enseignes seraient à faire;

Considérant les prix approximatifs de deux compagnies;

Considérant que des permissions de voirie du Ministère des Transports seront nécessaires;

Il est résolu de débiter par la fabrication d'une enseigne de 4 par 8 pieds en 2016 et les deux autres dans les années à venir et de demander des prix exactes aux deux compagnies.

5.0 RAPPORTS

5.1 Comités externes

- MRC : Rapport du Maire concernant Acti-bus, Acti-sports et le nouveau comité de la MRC pour travailler sur le dossier CPTAQ.
- Incendie : Réunion dans deux semaines.
- GMR : Budget à venir.

PROCÈS VERBAUX

5.2 Services internes

- Voirie, aqueduc, égout : rapport de l'inspecteur municipal.
- Loisirs : fête du village le 10 septembre et bref rapport du SAE.
- Coop : spectacle bénéfique de Boucar Diouf et ouverture officielle le 29 octobre.

5.3 Direction générale

- Suivi de la demande de M. Germain Dupont.
- Génie civil : plan et devis PIRRL (couche mince d'asphalte Chamberlain) et rapport pour les passages à niveau (règlement sécurité ferroviaire).
- Jacques Ethier, avocat fiscaliste à rencontrer le 15 décembre pour rapport TPS et TVQ.
- Colloque de l'ADMQ à Windsor le 15 septembre.
- Demande de M. Roger Tardif : il sera possible de convertir l'ancien chalet en remise en respectant les conditions au règlement.

5.4 Rapport du maire

- Des fabricants de mini-maisons et les promoteurs du développement se rencontreront prochainement.
- Visite de « Place aux jeunes » le 18 septembre prochain.

5.5 Rapport du CCU

Aucun.

6.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'août et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

7.0 TRÉSORERIE:

7.1.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 6636 à 6672 inclusivement.

Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 42 744.84\$.

7.2 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.2.1 SOUMISSION POUR LE RECHARGEMENT DE GRAVIER DU RANG 3

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour du rechargement de gravier sur 3 km de longueur sur le Rang 3;

Considérant que toutes les offres reçues le 22 août excédaient le 100 000\$ autorisé pour un appel d'offres sur invitation et que le Conseil a alors refusé toutes les offres;

2016-09-06/139

2016-09-06/140

2016-09-06/141

PROCÈS VERBAUX



Considérant qu'un nouvel appel d'offres sur invitation a été fait pour le 6 septembre;

Considérant les offres suivantes, avant taxes : Couillard Construction 94 640\$ et Transport Marcel Morin 93 392\$;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'entériner la décision de refuser toutes les offres du 22 août, de redemander des offres pour le 6 septembre, d'adjuger le contrat de rechargement de gravier à Transport Marcel Morin et de procéder à des tests de granulométrie pour s'assurer de la qualité du MG-20b.

Le projet global est évalué à environ 150 000\$. La subvention 2016 du PARRM couvrira 50 000\$ et la balance sera payée par surplus général accumulé. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.2 SERVICES PROFESSIONNELS DE MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2017

2016-09-06/142

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 selon les termes de l'offre du service de base, du 29 août 2016.

7.2.3 OFFRE DE FORMATION DE BASE EN SÉCURITÉ CIVILE POUR UN GROUPE DE 15 A 20 PERSONNES

Considérant l'offre de formation de 4 heures à 2 500\$ plus taxes et d'une journée complète à 3 825\$ plus taxes;

Considérant qu'idéalement il manquerait 4 à 5 personnes dans le comité de sécurité civile;

Il est résolu de retarder la formation pour d'abord recruter des nouveaux membres. Un article sera produit dans le bulletin municipal.

7.2.4 INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

2016-09-06/143

Considérant la démission de M. Martineau le 12 août 2016;

Considérant que l'entente avec la MRC de Coaticook confiant le mandat de la gestion du poste d'inspecteur en bâtiment et environnement sera remise en question et qu'une décision sera prise dans les prochains mois;

Considérant que M. Nicolas Plourde est désigné par la municipalité comme inspecteur adjoint en bâtiment et environnement;

PROCÈS VERBAUX

Considérant que cette désignation permet la délivrance de constat d'infraction contre tout contrevenant aux dispositions d'un des règlements d'urbanisme (zonage, construction, lotissement, installation septique, émission des permis et certificats) ainsi que le pouvoir de visiter les propriétés de la municipalité conformément au Code municipal du Québec;

Considérant que M. Plourde offre à la municipalité de faire l'intérim pour 30\$ de l'heure;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre à 30\$ de l'heure de M. Plourde comme inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint pour la municipalité de Dixville et de confier le mandat à la direction générale de préciser les dossiers devant être réalisés par M. Plourde.

7.2.5 SOUSSIONS POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

2016-09-06/144

Considérant que pour l'obtention de subventions gouvernementales reliées aux infrastructures d'aqueduc et d'égout, il est obligatoire que la municipalité mette à jour son plan d'intervention des infrastructures municipales selon le nouveau guide élaboré par le ministère;

Considérant les soumissions reçues de trois firmes d'ingénieurs, soit EXP, Norda Stelo et Avizo;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat à Avizo au prix de 8 800\$ plus taxes, pour la mise à jour du plan selon leur offre de services professionnels du 1^{er} septembre 2016. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.6 MISE À JOUR DE LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE INTERNET POUR LE SPECTACLE AU PROFIT DE LA COOP

2016-09-06/145

Considérant la demande de la Coop de solidarité et la visibilité que ce spectacle donnera à la municipalité;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de payer à Taïga Communication un maximum de 200\$ pour la mise à jour de la page d'accueil du site internet pour publiciser le spectacle de Boucar Diouf. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.7 REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES 2016

2016-09-06/146

Considérant qu'annuellement le conseil désire remercier les bénévoles impliqués dans les divers comités;

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité de donner à quatre bénévoles pigés au hasard, un billet pour le spectacle de Boucar Diouf au profit de la Coop de solidarité, pour un montant total de 140\$. Le secrétaire-trésorier

PROCÈS VERBAUX

émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.3 VIREMENT ET AFFECTATION

7.3.1 VIREMENT – SURPLUS AQUEDUC ET ÉGOUT 2015

2016-09-06/147

Considérant la présentation des revenus et des dépenses pour l'année 2015 relatifs à l'aqueduc et l'égout;

Considérant que les résultats indiquent un déficit de 1 958 \$ pour le service de l'aqueduc et un surplus de 4 024\$ pour le service d'égout incluant l'emprunt pour l'assainissement;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de procéder au virement du surplus non affecté d'un montant de 4 024\$ au surplus affecté à l'égout et au virement de 1 958\$ du surplus affecté à l'aqueduc vers le surplus non affecté pour transférer le déficit de l'aqueduc au surplus affecté à l'aqueduc.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

81. RAPPORT SUR LA MESURE DE BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

Dépôt du rapport de la compagnie Asisto et discussion concernant les résultats.

8.2 RAPPORT D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2015

Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015. Les résultats sont excellents.

9.0 AVIS DE MOTION

Aucun.

10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

10.1 Règlement no.181-16 modifiant le règlement no.159-14 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

2016-09-06/148

Attendu que le conseil prend en compte le règlement no.181-16 modifiant le règlement no.159-14 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, et en fait sien comme si au long reproduit;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement à la séance du conseil du 8 août;

Attendu qu'une dispense de lecture fût demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil;

Attendu que le secrétaire rappelle l'objet du règlement;

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le règlement no.181-16 tel que présenté, d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité et en conséquence, signé par le maire et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de ce dernier.

10.2 Règlement no.182-16 modifiant la règlement no.144 (2012) relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

2016-09-06/149

Attendu que le conseil prend en compte le règlement no.182-16 modifiant le règlement no.144 (2012) relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, et en fait sien comme si au long reproduit;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement à la séance du conseil du 8 août;

Attendu qu'une dispense de lecture fût demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil;

Attendu que le secrétaire rappelle l'objet du règlement;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le règlement no.182-16 tel que présenté, d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité et en conséquence, signé par le maire et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de ce dernier.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-09-06/150

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h15.

Maire

Secrétaire-trésorier